



République française  
Département de la Lozère  
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES GORGES CAUSSES CÉVENNES

Séance du 13 juin 2024 à 18 heures

Date de Convocation 06 juin 2024

<p>Membres en exercice : 35</p> <p>Présents : 25</p> <p>Votants : 32</p> <p>Pour : 32</p> <p>Contre : 0</p> <p>Abstention : 0</p>	<p>L'an deux mille Vingt-quatre et le 13 juin, l'Assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Henri COUDERC,</p> <p><b>Présents</b> : Henri COUDERC, Flore THEROND, Alain CHMIEL, Alain ARGILIER, René JEANJEAN, François ROUYEYROL, Gérard PÉDRINI, Daniel GIOVANNACCI, Christian ALBARIC, Bdeia AMATUZZI, Patrick BOSC, Martine BOURGADE, Michel CAPONI, Marie-Thérèse CHAPELLE, Régine DOUSSIÈRE, Maurice DUNY, Pierre HERRGOTT, Sylvette HUGUET, Jaclyn MALAVAL, Jean-Luc MICHEL, Sébastien MOREAU, Roselyne PRADEILLES, Vincent PRATLONG, Gisèle ROSSETTI, Gilles VERGELY,</p> <p><b>Représentés</b> : Serge VEDRINES pouvoir à Henri COUDERC, Damien ARMAND pouvoir à Flore THEROND, Francis DURAND pouvoir à Daniel GIOVANNACCI, Serge GRASSET pouvoir à Sylvette HUGUET, Claudie MARTIN-PASCAL pouvoir à Martine BOURGADE, Daniel REBOUL pouvoir à René JEANJEAN, Bernard RIEU pouvoir à Christian ALBARIC,</p> <p><b>Excusés</b> : Serge VEDRINES, Emmanuel ADELY, Damien ARMAND, Michel COMMANDRE, Francis DURAND, Serge GRASSET, Claudie MARTIN-PASCAL, Daniel REBOUL, Bernard RIEU, Jean WILKIN</p> <p><b>Absents</b> :</p> <p><b>Présents non votants</b> :</p>
---	--

Secrétaire de séance : Monsieur Vincent PRATLONG

DELIB-2024-069 - DÉCISION MODIFICATIVE N°1 DE 2024 - BUDGET ANNEXE MAISONS DE SANTÉ

La décision modificative permet de procéder à des ajustements budgétaires en cours d'année, au gré de l'avancement des projets, et des notifications diverses.

Le Conseil communautaire,

APRÈS avoir entendu la présentation de la décision modificative n°1 de 2024 et de ses grands équilibres, qui se présentent comme suit :

- **Section de fonctionnement**

La décision modificative de cette section s'équilibre à 1 200,02 €, portant à 295 700,02 € le budget total de la section de fonctionnement en 2024 :

Envoyé en préfecture le 17/06/2024

Reçu en préfecture le 17/06/2024

Publié le 25/6/24

ID : 048-200069151-20240613-DELIB\_2024\_069-DE

Chapitre	BP 2024	DM 1	TOTAL 2024
011 - CHARGES A CARACTERE GENERAL	62 998,26		62 998,26
012- CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	7 900,00	0,02	7 900,02
65- AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	3 000,00		3 000,00
66 - CHARGES FINANCIÈRES	23 000,00		23 000,00
67- CHARGES SPECIFIQUES	500,00	1 200,00	500,00
023 - Virement à la section d'investissement	87 300,00		87 300,00
042 – Opérations d'ordre de transfert entre sections	109 801,74		109 801,74
<b>Total dépenses de fonctionnement</b>	<b>294 500,00</b>	<b>1 200,02</b>	<b>295 700,02</b>

Chapitre	BP 2024	DM 1	TOTAL 2024
74 - DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	185 736,11		185 736,11
75 - AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	80 800,00	1 200,00	82 000,00
042 – Opérations d'ordre de transfert entre sections	27 963,89	0,02	27 963,91
<b>Total recettes de fonctionnement</b>	<b>294 500,00</b>	<b>1200,02</b>	<b>295 700,02</b>

Il s'agit principalement d'un réajustement des montants de loyers et des opérations d'amortissements.

- **Section d'investissement**

La décision modificative de cette section s'équilibre à 0,02€, portant à 198 990,02€ le budget total de la section en 2024 :

Chapitre	BP 2024	DM 1	TOTAL 2024
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	128 326,29		128 326,29
040 – Opérations d'ordre de transfert entre sections	23 463,89	0,02	23 463,91
16 - EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILÉES	42 699,82		42 699,82
20001 - TRAVAUX ET MATERIEL MSP	4 500,00		4 500,00
<b>Total dépenses d'investissement</b>	<b>198 990,00</b>	<b>0,02</b>	<b>198 990,02</b>

Chapitre	BP 2024	DM 1	TOTAL 2024
021 - Virement de la section d'investissement	87 300,00		87 300,00
040 – Opérations d'ordre de transfert entre sections	109 801,74		109 801,74
10 - Dotations, fonds divers et réserves	1 188,44	0,02	1 188,46
16- Emprunts et dettes assimilées	699,82		699,82
<b>Total recettes d'investissement</b>	<b>198 990,00</b>	<b>0,02</b>	<b>198 990,02</b>

Envoyé en préfecture le 17/06/2024

Reçu en préfecture le 17/06/2024

Publié le 25/06/24

Bézier  
Levraut

ID : 048-200069151-20240613-DELIB\_2024\_069-DE

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité des votants,**

**APPROUVE** la décision modificative n°1 de 2024 du Budget annexe Maison de Santé, proposée,

**AUTORISE** Monsieur le Président à signer tout document devant s'y rapporter.

**Le Président,**  
Henri COUDERC



**Le secrétaire de séance,**  
Vincent PRATLONG

A blue ink signature, likely of Vincent Pratlong, written in a cursive style.

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de 2 mois, à compter de la présente notification. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

